

6 août 2020, 15 h 30

Les renseignements ci-dessous peuvent être modifiés sans préavis. Les changements par rapport à la dernière mise à jour sont surlignés.

Mise à jour du 6 août 2020

Tests de dépistage réalisés au Yukon	Cas confirmés : 14	Guérisons : 13	Tests négatifs : 1 747	En attente de résultat : 31	Nombre total de tests : 1 792
--------------------------------------	--------------------	----------------	------------------------	-----------------------------	-------------------------------

État d'urgence : L'état d'urgence a été déclaré le 27 mars 2020 et a été prorogé.

Soins de santé

- Le Conseil des Premières nations du Yukon (CPNY) et le gouvernement du Yukon ont préparé conjointement une campagne visant à pallier certaines des conséquences indirectes subies par les enfants et les familles du fait de la pandémie de COVID-19 : <https://yukon.ca/fr/news/initiative-conjointe-de-sensibilisation-des-familles-et-des-enfants-pendant-la-crise>
- Le gouvernement du Yukon s'est associé à l'Indice canadien du mieux-être et au bureau du médecin hygiéniste en chef pour entreprendre une étude complète du bien-être au Yukon : <https://yukon.ca/fr/news/territory-wide-community-wellbeing-survey-launched-week>
- Les cercles de ménages pourront compter de trois à cinq familles, pour un maximum de 15 personnes par cercle.
- Publication des lignes directrices en matière de santé et de sécurité pour les écoles (de la maternelle à la 12^e année) et le transport scolaire : <https://yukon.ca/fr/news/publication-des-lignes-directrices-en-matiere-de-sante-et-de-securite-pour-les-etablissements>
- Afin d'aider les personnes à risque au Yukon à faire face à la pandémie, des services en ligne de [santé mentale et de soutien social](#) sont mis à la disposition des populations vulnérables.

Déplacements et frontières

- Des règles plus strictes sont imposées aux ressortissants étrangers transitant par le Canada vers l'Alaska : <https://www.canada.ca/fr/agence-services-frontaliers/nouvelles/2020/07/covid-19--des-regles-plus-strictes-pour-les-ressortissants-etrangers-transitant-par-le-canada-vers-lalaska.html>
- Le Canada et les États-Unis ont convenu de garder leur frontière fermée jusqu'au 21 août.
- Les résidents de la Colombie-Britannique, du Nunavut, des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon sont autorisés à faire des allers-retours entre les deux régions sans avoir à s'isoler pendant 14 jours.
- Le port du masque est obligatoire dans les aéroports du Yukon et le gouvernement canadien exige désormais que soit vérifiée la température de tous les passagers.

Entreprises et aides financières

- De nouvelles directives ont été émises pour les bars, les pubs, les salons et les boîtes de nuit. Les prestations musicales, y compris celles de chant et d'instruments à vent, sont maintenant permises, à condition qu'elles satisfassent aux exigences.
- Le programme d'aide au loyer a été prolongé : <https://yukon.ca/fr/news/prolongement-du-programme-d'aide-au-loyer>
- Les locataires résidentiels qui font l'objet d'une mesure de protection de la santé après le 25 juin, ou ceux qui ne peuvent pas respecter les conditions de leur convention de location parce qu'ils font l'objet de mesures de protection de la santé en raison de la COVID-19, ne peuvent être expulsés.

Application de la loi

- Dans le cadre d'une initiative visant à appuyer les interventions du gouvernement contre la pandémie de COVID-19, le personnel de certains centres d'information touristique a été réaffecté à des postes d'information établis aux frontières terrestres et aux points d'arrivée par voie aérienne du Yukon. Leur rôle consistera à fournir aux visiteurs des ressources et des informations en lien avec la COVID-19 : <https://yukon.ca/fr/news/le-5-aout-2020-le-point-sur-la-covid-19>
- Les personnes qui circulent au Yukon dans un véhicule immatriculé hors du territoire peuvent se procurer des autocollants de visiteur à des points de distribution situés à Whitehorse et dans neuf localités : <https://yukon.ca/fr/news/le-5-aout-2020-le-point-sur-la-covid-19>
- L'année scolaire 2020-2021 commencera le 20 août au lieu du 19 août pour les élèves de Whitehorse.
- Pour obtenir des informations sur l'application de la loi ou pour signaler les infractions à la *Loi sur les mesures civiles d'urgence*, envoyez un courriel à covid19enforcement@gov.yk.ca ou téléphonez au 1-877-374-0425.